

DEI/LAF/08-165

Montpellier, le 6 novembre 2008

Le directeur de l'Agence

à

Mesdames et messieurs les secrétaires généraux d'université accédant en 2009 à l'autonomie renforcée et s'appuyant sur les logiciels Sifac et Harpège

Affaire suivie par :
Laurence Macary, Coordinatrice PAF, département Edition Intégration
Tél : 04 99 77 30 27- email : laurence.macary@amue.fr

Objet : Précisions sur le périmètre couvert par la solution transitoire proposée par l'Amue de déversement de la paie à façon dans Sifac.

Madame, monsieur le secrétaire général,

Comme annoncé lors de notre première communication du 22 septembre dernier (courrier réf. DSER/SL/08-121), l'Agence a réalisé les travaux nécessaires à la conception d'une solution transitoire de déversement de la paie à façon dans Sifac applicable dès janvier 2009, pour les six établissements concernés.

Des réunions de travail ont été conduites avec des acteurs des établissements concernés et la phase de conception détaillée arrive à son terme. Le périmètre et les spécifications de cet outil couvrent, comme annoncé précédemment, une intégration globale des données de paie à façon dans Sifac. Au-delà de cette formule applicable dès le début de l'an prochain, la solution cible programmée pour fin 2009 permettra la réalisation d'un suivi et d'une traçabilité complets des éléments de paye, notamment grâce à l'enrichissement des données nécessaires à partir d'Harpège.

Une réunion de présentation détaillée de la solution transitoire proposée par l'Agence, à laquelle vos équipes ont été conviées, est programmée le 18 novembre. Elle a pour objectif de rappeler le contexte d'implémentation de cette solution transitoire et son articulation avec les concepts de Sifac, ainsi que de présenter la solution en termes applicatifs. Toutefois, en amont de cette journée de présentation, vous trouverez pour information une note de synthèse qui expose le périmètre et les grandes règles mises en œuvre par l'outil qui sera disponible pour le début d'année 2009.

.../...



La mise en place du recours à la paie à façon pour les universités a provoqué de nombreuses interrogations, dont certaines n'ont été levées que très récemment. Ces réponses tardives ont occasionné des retards dans le déroulement de ce projet et il subsiste encore à ce jour des points de difficultés ; en particulier pour ce qui concerne la phase de tests de la solution, puisque la Direction Générale des Finances Publiques ne peut à ce jour assurer la fourniture de fichiers permettant une réelle mise en situation de l'application. Il est donc à craindre, contrairement aux méthodes habituelles pratiquées par l'Agence, que cet outil ne puisse bénéficier que d'une campagne de tests amonts (de type Vérification d'Aptitude), et non d'une complète campagne de tests sur données réelles.

Demeurant à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir, recevez, madame, monsieur le secrétaire général, mes sincères salutations.

Jacques BERNARD

PJ : Note de synthèse